



Hospitalisation d'office: le Sénat pour un traitement national des données

PARIS, 20 sept 2006 (AFP) - Le Sénat a décidé dans la nuit de mardi à mercredi la mise en place d'un traitement national des données en matière d'hospitalisation d'office en établissement psychiatrique, placé sous l'autorité du ministre de la Santé. Ce dispositif a été adopté dans le cadre de l'examen du projet de loi du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy sur la délinquance.

Il est stipulé que ce fichier nationale "n'enregistre pas de données à caractère personnel (...) autres que celles en rapport avec la situation administrative des personnes ayant fait l'objet d'une hospitalisation d'office". Les données "sont conservées pendant toute la durée de l'hospitalisation et jusqu'à la fin de la cinquième année civile suivant la fin de l'hospitalisation".

Le Sénat a approuvé, contre l'avis du gouvernement, un amendement du groupe UDF stipulant que "seuls les directeurs des DDASS et les agents individuellement habilités par leurs soins peuvent consulter le fichier".

L'hospitalisation d'office (HO), est, avec l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), l'une des deux formes d'hospitalisation sous contrainte, contre le gré du patient.

Les sénateurs ont adopté en outre plusieurs autres dispositifs touchant à l'hospitalisation en centres spécialisés, notamment celui renforçant le contrôle des sorties d'essais des établissements psychiatriques. Il est ainsi stipulé que "le maire de la commune où est implanté l'établissement et le maire de la commune où le malade a sa résidence habituelle ou son lieu de séjour, ainsi que les procureurs sont informés de cette décision sous 24 heures".

Ils ont également autorisé le maire à prononcer, "par avis motivé au vu d'un certificat médical ou, en cas d'urgence, d'un avis médical, l'hospitalisation des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins, à charge pour lui "d'en référer dans les 24 heures" au préfet.

Le débat sur ces dispositifs ont donné lieu à de vifs échanges dans l'hémicycle, en présence du ministre de la santé Xavier Bertrand.

"L'amalgame est choquant! (...) Nous attendons un texte +santé+ et non un texte qui est du pur jus Sarkozy, qui instrumentalise la santé mentale à des fins politiques", s'est indigné le sénateur PS Jean-Pierre Sueur.

"Tout cela est de la petite politique! Il n'est pas acceptable de faire de la politique politicienne sur un sujet pareil!", a répliqué M. Bertrand.

"Que M. le Ministre garde son calme, lui qui a joué un rôle bien périphérique dans l'élaboration du texte", a ironisé le communiste François Autain, en rappelant l'opposition des psychiatres au projet gouvernemental.

La semaine dernière, des syndicats de psychiatres, dont le syndicat des psychiatres d'exercice public (SPEP), s'étaient alarmés du texte de Nicolas Sarkozy, qui, selon eux, crée un "amalgame" entre "troubles mentaux" et "délinquance" et menace le secret médical.

sc/mj

Afp le 20 sept. 06 à 08 38.

Ref : AFP_TX_PAR_20060920_063735_CSV85.